

La Commission de Normalisation Ecrans Acoustiques (CNEA) vient de lancer son nouveau site Internet, maintenant accessible à tout public. Ce site offre désormais à un grand nombre de personnes, et plus seulement aux professionnels, la possibilité d'un « éclairage citoyen » dans le domaine de la protection contre le bruit routier, et notamment de l'apport des écrans acoustiques.



La Commission de Normalisation Ecrans Acoustiques (CNEA) vient de lancer son nouveau site Internet, maintenant accessible à tout public. Ce site offre désormais à un grand nombre de personnes, et plus seulement aux professionnels, la possibilité d'un « éclairage citoyen » dans le domaine de la protection contre le bruit routier, et notamment de l'apport des écrans acoustiques.

Afin de mettre en application et harmoniser la politique des Etats membres dans le domaine des écrans antibruit, une organisation de normalisation européenne (TC 226-WG 6) a été mise en place en 1990, chargée de définir par le détail les modalités opératoires. La CNEA constitue le groupe « miroir » de l'état d'avancement des travaux de cette organisation regroupant nos collègues européens, dans un but d'information. Elle regroupe l'ensemble de la chaîne des intervenants nationaux, fabricants, poseurs, concepteurs, maîtres d'œuvre publics ou privés, laboratoires de recherche, organismes de contrôle...

Le site de la CNEA : www.cnea.bruit.fr